



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aveugles et malvoyants

Question écrite n° 49872

Texte de la question

Mme Martine David souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture sur le problème de la transcription en Braille des oeuvres littéraires. Compte tenu du cout et du temps necessaire a la realisation de ce type d'ouvrages, les maisons d'edition sont tres reticentes a engager de tels investissements. Quant au recours au centre de transcription en Braille de Toulouse, il est souvent long, onereux et ne porte que sur une petite quantite de titres. Ne serait-il pas possible, des lors, d'imaginer et de mettre en oeuvre des mesures d'incitations a l'attention des entreprises d'edition, afin que chacune d'elles, comme la collectivite nationale, participe a un effort de solidarite tout a fait legitime ? Elle souhaiterait donc connaitre son sentiment a cet egard et savoir s'il entend prendre des dispositions allant dans ce sens.

Données clés

Auteur : [Mme David Martine](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49872

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1471